

PUBLIÉ LE 03/03/2025

Valérie Delahaye-Guillocheau est renouvelée à la présidence du Conseil d'administration de l'ANSM

VIE DE L'AGENCE - NOMINATIONS

Après avoir été auditionnée par les commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, Valérie Delahaye-Guillocheau a été nommée pour un second mandat présidente du Conseil d'administration de l'ANSM par décret du Président de la République en date du 26 février 2025.

Valérie Delahaye-Guillocheau a présidé le Conseil d'administration de l'ANSM de décembre 2021 à décembre 2024. Lors de son premier mandat, elle a joué un rôle clé dans les réflexions du Conseil pour définir les ambitions de l'Agence pour les années à venir. Cela s'est concrétisé notamment par l'élaboration et l'adoption du 3e Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 de l'ANSM.

Valérie Delahaye-Guillocheau est diplômée de l'Ecole supérieure de commerce de Paris et ancienne élève de l'Ecole nationale d'Administration. Inspectrice générale des affaires sociales, elle est depuis mai 2021 conseillère d'Etat en service extraordinaire.

Elle a effectué le début de sa carrière à la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), en tant que cheffe de bureau (1987-1991). Après sa mobilité à la Cour des comptes entre 1992 et 1994, elle a retrouvé la DGOS en qualité de sous-directrice des affaires administratives et financières (1995-2001). Elle a ensuite rejoint l'Inspection générale des affaires sociales en 2001 comme inspectrice, puis inspectrice générale.

En 2010, elle a rejoint la direction générale du travail où elle a dirigé le service des relations et des conditions de travail puis, parallèlement, le département des affaires générales et des prud'hommes. En 2014, elle a été nommée à la tête de la direction des finances, des achats et des services (DFAS) au sein du Secrétariat général des ministères sociaux, poste qu'elle a occupé jusqu'à sa nomination au Conseil d'Etat.

Sa nomination comme présidente du Conseil d'administration de l'ANSM s'inscrit dans la lignée de la nomination des membres du Conseil d'administration du 18 février 2025.

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations de la politique de l'Agence, délibère sur certaines matières liées au fonctionnement de l'ANSM, notamment le Contrat d'objectifs et de performance (COP) et adopte le budget. Il compte 27 membres parmi lesquels une place importante est accordée aux parlementaires, aux professionnels de santé et aux représentants des patients. Il se réunit au moins trois fois par an.

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 27/09/2024

Contrat d’objectifs et de performance 2024-2028 : pour une agence de santé publique au plus près des territoires

VIE DE L’AGENCE
PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES